

Société dénommée « MARION METALLERIE »
Société anonyme
Au capital de 250.000 F
Siège social : Le Pont Bœuf - 35135 - CHANTEPIE
RCS RENNES B 351.471.198

- 31 MARS 2001

89 701

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 31 MARS 2001

L'AN DEUX MILLE UN (2001°)
LE TRENTE ET UN MARS (31 Mars)
à 11 Heures

Le Conseil d'Administration s'est réuni, sur convocation de son président.

En entrant en séance, les administrateurs présents signent pour eux-mêmes ou comme mandataire, le registre des présences.

Il en résulte que sont présents, représentés ou absents :

- Monsieur Michel MIGNON, Président du Conseil d'Administration.
- La société M2 SàRL Administrateur, représentée par Monsieur Claude MIGNON son représentant permanent.
- Monsieur Michel LAMANDE, Administrateur est absent excusé.

La séance est présidée par Monsieur Michel MIGNON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel constate que les administrateurs présents ou représentés réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Léon MARION assiste également au conseil, à l'invitation du Président.

Le conseil est réuni pour examiner l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation d'un directeur général.
- 2/ Fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

EXPOSE - DEBAT

Monsieur MIGNON explique au conseil qu'en raison de l'augmentation des activités de la société Il aimerait pouvoir confier une délégation de représentation de celle-ci, en qualité de directeur général, à Monsieur Léon MARION qui lui apporte déjà un appui important et qui est d'accord pour exercer cette fonction ; laquelle pourrait commencer avec le début du nouvel exercice au 1er Avril 2001

Puis le Président ouvre la discussion et après un bref échange de vues, le conseil arrête les décisions suivantes.

DECISIONS

PREMIERE RESOLUTION

Nomination de Monsieur Léon MARION à la fonction de directeur général.

Sur la proposition de Monsieur MIGNON Président du conseil d'administration, le conseil décide de nommer, en qualité de Directeur Général, à ses côtés :

Monsieur Léon MARION

demeurant à CHANTEPIE 35135, 5 rue du Parc.

Né à TORCE (35) le 2 Février 1950.

Monsieur MARION exercera cette fonction à compter du 1er AVRIL 2001 et il est nommé pour une durée indéterminée pendant la durée du mandat du Président.

Il devra consacrer le temps nécessaire à la bonne conduite des affaires sociales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur Léon MARION, présent, déclare qu'il accepte cette nomination et qu'il remercie le Conseil de sa confiance. Il ajoute qu'il n'est frappé par aucune incapacité, incompatibilité ni par aucun cumul de mandat susceptible de faire obstacle à sa désignation ou à l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

Fixation des pouvoirs et de la rémunération de Monsieur MARION

I - Monsieur Léon MARION assurera sous le contrôle du Président et avec les mêmes pouvoirs, la représentation générale de la société conformément à ce qui est prévu par la loi sur les sociétés commerciales et par les statuts.

II - Avec son accord, le conseil fixe la rémunération de Monsieur Léon MARION, pour sa fonction de Directeur Général, à la somme de VINGT CINQ MILLE FRANCS BRUTS PAR MOIS (25.000 F bruts/mois) qui courra à compter de sa nomination.

Par ailleurs Monsieur MARION pourra prétendre au remboursement sur justificatifs des frais et dépenses engagées dans le cadre de ses fonctions, selon l'objet et l'intérêt de la société.

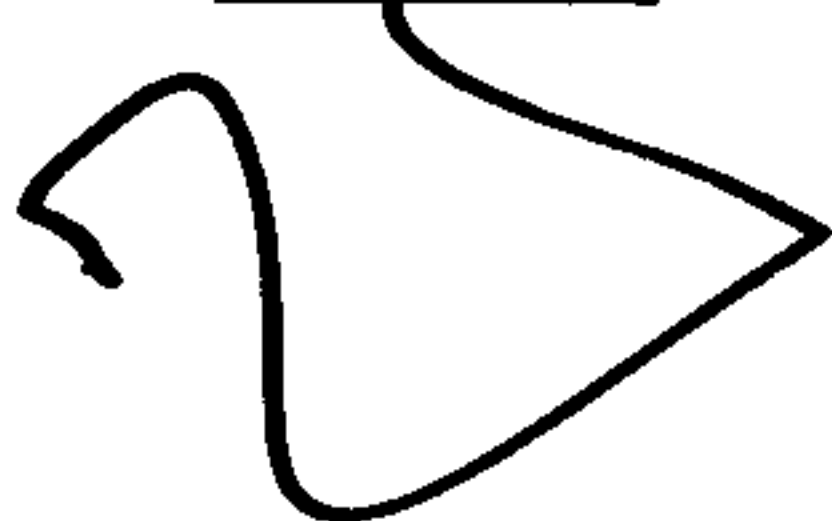
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

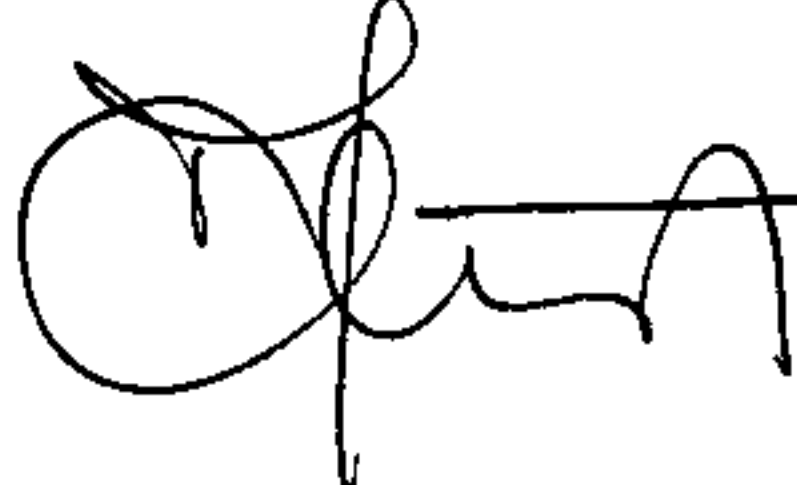
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Monsieur MARION présent a également signé le procès-verbal en confirmant l'acceptation de son mandat.

Le Président



Un Administrateur

C. Mignon


Monsieur Léon MARION pour acceptation du mandat

(signature précédée de la mention manuscrite « BON POUR ACCEPTATION DE LA FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL »)

Bon pour acceptation de la fonction
de Directeur Général
